

Vademecum 2019



LIGUE DE GOLF
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 

04/03/2019

Ligue de Golf Auvergne-Rhône-Alpes

LA TABLE DES MATIERES

La table des matières	1
Les modifications	3
Edito	4
Règlement Général	5
Organisation	5
Le cahier des charges des épreuves de Ligue	6
Règlements Particuliers	7
Inscriptions	7
Organisation au golf	9
Grand Prix - Classic Mid Amateur - Trophée Seniors	9
Droits d'engagement	9
Date limite d'inscription	9
Contrôle des inscrits	9
Wild card	10
Tirage des départs	10
Trophées Seniors	10
Grands Prix Jeunes	10
Echéancier	10
Certificat Médical – Dopage	11
Certificat médical	11
Dopage et l'encadrement des mineurs	11
Code comportement	11
Interdiction de fumer	11
Comité d'Epreuve	12
Comité d'Epreuve	12
Délégué de Ligue	12
Arbitre	12
Frais	12
Rapport de Tournoi	12
Plan Sportif Jeunes	13
Sélections équipe de ligue	13
Qualifications au championnat de France des Jeunes	13
Grands Prix	14



Epreuves jeunes	15
Calendrier des Epreuves Jeunes	15
Rencontre U14 Auvergne-Rhône-Alpes – Suisse	16
Rencontre U16 Suisse - Auvergne-Rhône-Alpes.....	17
Trophée des Petites & Petits Golfeurs U8/U10	18
Triangulaire U12 Occitanie – Paca – Auvergne-Rhône-Alpes	20
Championnat Régional Jeunes	22
Championnat de Ligue U8 - U10	24
Finale Inter-Régionale Jeunes	25
Promotion U16 Garçons – Inter-Régions Sud Est	27
Inter ligues U12.....	28
Triangulaire U10 Occitanie - Paca– Auvergne-Rhône-Alpes.....	29
Trophée Juniors	30
Les Copines au Golf.....	31
Epreuves dames	33
Calendrier des Epreuves Dames	33
Promotion Dames – Inter-Régions Sud Est.....	34
Promotion Mid Amateur Dames – Inter-Régions Sud Est	35
Promotion Seniors Dames – Inter-Régions Sud Est	36
Division 1 Dames Ligue	37
Division 2 Dames Ligue	38
Coupe Lady – Par équipe dames	39
Epreuves messieurs	43
Calendrier des Epreuves Messieurs	43
Qualification Ligue - Promotion Messieurs.....	44
Promotion Messieurs – Inter-Régions Sud Est	45
Qualification Ligue - Promotion Mid Amateur Messieurs	46
Promotion Mid Amateur Messieurs – Inter-Régions Sud Est	47
Qualification Ligue - Promotion Seniors Messieurs	48
Promotion Seniors Messieurs – Inter-Régions Sud Est.....	49
Division 1 Messieurs Ligue	50
Division 2 Messieurs Ligue.....	51
Division 3 Messieurs Ligue	52
Division 1 Seniors Messieurs Ligue	53
Division 2 Seniors Messieurs Ligue	54



Championnat de Ligue par Equipes mid-amateurs Mixte	55
Autres épreuves.....	56
Calendrier	56
Championnat des Golfs de Montagne.....	57
Championnat des Golfs de 9 trous	58
Grands Prix Jeunes.....	59
Calendrier Grand Prix Jeunes.....	59
Règlement Général pour les Grands Prix Jeunes.....	59
Grands Prix.....	60
Calendrier Grand Prix	60
Règlements Particuliers	60
Grand Prix du Gouverneur & de la Ligue.....	61
Classic Mid Amateur	62
Calendrier Classic Mid Amateur.....	62
Règlements Particuliers	62
Trophée Seniors	63
Calendrier Trophée Seniors (TS) et Trophée Vétérans (TV).....	63
Règlements Particuliers	63
Championnat Individuel de Ligue Seniors	64
Pro-Am Jeunes.....	65
Pro-Am Juniors Mionnay.....	65
Aide-Mémoire	66
Candidatures à l’organisation d’épreuves pour 2020.....	66
Vade-mecum	66

LES MODIFICATIONS

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car écrits en rouge.



EDITO

2019 sera une année de forte activation de notre projet sportif de Ligue, grâce à nos Centres d'Entraînement que nous entendons développer sur notre grande Région.

Forts de la réussite de la Ryder Cup, formidablement orchestrée par l'excellent Pascal Grizot, notre responsabilité nous engage davantage encore à mettre tout en œuvre pour relever d'autres grands défis : d'une part, développer les pratiques en se souciant des volets ludiques et sportifs, notamment pour nos plus jeunes, d'autre part, concilier le plaisir du jeu avec le respect de l'environnement, afin de satisfaire les plus exigeants et convaincre les néophytes.

Nous y veillerons, au sein de chacun des 95 Golfs qui s'offrent à nos 51 500 licenciés, en cet immense territoire régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et ses 12 départements.

Cette nouvelle édition du Vademecum de Ligue vous sera d'une aide précieuse, vous apportant les bons conseils, pour vivre avec passion d'inoubliables moments de sport, de détente et d'amitié.

Maurice Villard
Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes



REGLEMENT GENERAL

Les dispositions des règlements généraux s'ajoutent à celles des règlements généraux du vade-mecum fédéral.

ORGANISATION

Le Comité de l'Epreuve

Le Comité de l'Epreuve est composé du Délégué de Ligue, qui en est le Président (voir tableau ci-dessous), du ou des Arbitres désignés par la Commission d'Arbitrage Auvergne-Rhône-Alpes et des personnes désignées par la Commission Sportive du Club recevant l'épreuve.

En cas de litige, le Délégué de Ligue aura voix prépondérante.

Dans les conditions définies par les règles de golf, seuls les arbitres ont autorité pour prendre une décision sur les règles.

Le Comité de l'Epreuve peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur à celui prévu au règlement particulier, même après le début de l'épreuve.

Le Délégué de Ligue

Il doit **OBLIGATOIREMENT ETRE PRESENT** pour toute la durée de l'épreuve.

Epreuve fédérale	Le Directeur du Tournoi est nommé par la <i>ffgolf</i> .
Epreuve Inter-Régions Grand Prix de la Ligue	Un membre du Comité Directeur de la Ligue. En l'absence d'un Délégué de Ligue, l'Arbitre devient Délégué de ligue
Grand Prix Départemental	Président du Comité Départemental ou l'Arbitre
Grand Prix Club Classic Mid Amateurs Trophée Seniors	Un membre du Comité Directeur du club ou l'Arbitre
Grand Prix Jeunes	Un membre de la Commission Sportive de la Ligue

L'équipe d'arbitrage

L'équipe d'arbitrage doit être composée, à minima, de :

Grand Prix	Deux arbitres
Grand Prix Jeunes	Deux arbitres
Grand Prix Mid Classic Mid (3 jours)	Deux arbitres
Classic Mid (2 jours)	Un arbitre
Grand Prix Seniors Trophée Seniors (3 jours)	Deux arbitres
Trophée Seniors (2 jours)	Un arbitre

Le Comité de Sélection

Pour les épreuves individuelles de Ligue, les Grands Prix, les Grands Prix jeunes, les Sélections et les compétitions représentatives de Ligue, les **wild cards** sont accordées le Comité de Sélection.

Tout joueur ou joueuse n'ayant pas honoré une sélection de Ligue, sauf cas de force majeure apprécié par le Comité de Sélection de la Ligue, se verra exclu de tout encadrement. Les indemnités financières lui seront en outre supprimées.



Les bénévoles du club

La présence de bénévoles du club est OBLIGATOIRE pour toute la durée de l'épreuve, pour :

- Aider à la préparation de la compétition (de préférence l'OEC ou l'arbitre du club).
- Assurer le starter.
- Assurer le recording.

Les Arbitres de la Ligue

Tous les Arbitres de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes licenciés à l'Association Sportive de leurs clubs pourront bénéficier, à titre ponctuel et exceptionnel, de l'accès gratuit aux différents parcours de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, en accord avec les Présidents des clubs.

LE CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES DE LIGUE

L'organisation sportive

A la Charge du Club organisateur

Ouverture du club : vestiaires, practice, pro-shop, bar avec petits déjeuners, 1 heure avant le 1er départ.

Terrain : mise à disposition durant toute la durée de l'épreuve.

Chariots : 50 chariots disponibles au minimum.

Bombes de marquage : Prévoir cannes et bombes de marquage correspondantes, piquets, etc.

Raclettes : minimum 2 raclettes.

Voiturettes : minimum 2 voiturettes.

Signaux sonores : pour interruption et reprise de jeu + utilisation de « Météo orage » si besoin.

Recording : prévoir un lieu non bruyant et une ou plusieurs personnes pour la vérification des cartes de scores.

Starter : prévoir une personne pour toute la durée de la compétition.

Informatique : départs et résultats chaque jour sur le site du club par la personne habilitée du club et diffusion de ces documents, sous la responsabilité du Délégué de Ligue (Voir rôle du Comité).

OEC du Club : Il doit être présent durant toute la compétition et en particulier le jour de la préparation du terrain avec l'arbitre (les clubs n'ayant pas d'OEC peuvent déléguer leur responsable terrain).

Commissaires de parcours : A prévoir : le nombre sera déterminé par l'arbitre et le club.

Marquage du terrain : préparation par l'O.E.C.

Informations : prévoir tableau pour l'affichage des règlements, heures de départs, résultats et informations diverses.

Informations médicales : prévoir obligatoirement une trousse de 1er secours, affichage des numéros de téléphone du SAMU, des pompiers.

Défibrillateur : Il est vivement préconisé pour les clubs qui organisent des épreuves fédérales et de Ligue.

Journée d'entraînement : voir règlements spécifiques de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

Membres et green-fees : aucun départ ne devra avoir lieu avant le départ de la compétition. Départ possible ½ heure après les derniers compétiteurs.

Documents de jeu : impression des règles locales et **ffgolf**, des départs, des documents divers, des résultats intermédiaires et finaux.

L'organisation financière

Epreuves de Ligue

Indemnités reversées au club receveur

Une facture doit être adressée à la Ligue.

Compétitions Adultes

- Par équipe : 140 € par équipe engagée.
- En individuel : 55 € par adulte.
- 35€ par jeune né en 1994 et après.



Compétitions Jeunes U16

- Par équipe : 140 € par équipe engagée.
- En individuel : 35€ pour les 2 jours / par jeune.

Prise en charge par la Ligue pour le Grand Prix de Ligue et Championnat Individuel Seniors

- Trophées.
- Cocktail de remise des prix : le délégué de Ligue décidera du type et du montant du cocktail (Maxi 350€ TTC).
- Déplacement, hébergement et restauration du délégué de Ligue et de l'arbitre et restauration uniquement pour les O.E.C (note de frais à adresser à la Ligue dans la semaine suivant la compétition, accompagnée des factures et tickets de caisse de bar et de restauration, dûment signés par les intéressés).

Prise en charge par la Ligue et le Club pour les Grands Prix Jeunes.

Ligue :

- Réception des engagements et des règlements, départs, arbitrage, Trophées, reversement de 35€ de droit de jeu au club / jeune.

Club_:

- Cocktail de remise des prix à sa charge.

Grand Prix et Trophée Seniors et Classics-Mid-Amateurs

A la charge du Club organisateur

- Les droits d'engagement sont acquis par le Club organisateur.
- Frais de déplacement et d'hébergement du délégué de Ligue, du ou des arbitres.
- Le déjeuner de l'Organisateur d'Epreuve de Club.
- Trophées (égaux entre Dames et Messieurs) et frais de cocktail.

REGLEMENTS PARTICULIERS

Les règlements particuliers des épreuves complètent les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions de ces règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

INSCRIPTIONS

La limitation du nombre d'inscrits

La Commission Sportive de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit de limiter les engagements, qu'ils soient individuels ou par équipes.

L'ordre d'acceptation est régi par les règlements de la *ffgolf*.

L'inscription et les droits d'engagement

Seule la date de clôture des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle. Pour tout forfait après la date de clôture des inscriptions, le droit d'inscription reste acquis.



L'inscription dans les épreuves individuelles de Ligue

Grand Prix Jeunes, Grand Prix Ligue, Championnat Individuel Senior

Inscriptions

Par courrier à la Ligue Auvergne–Rhône-Alpes.

Règlement des droits d'engagement

A effectuer par chèque ou virement à l'ordre de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes au plus tard à la date de clôture des inscriptions avant minuit.

Tout oubli ou retard de ce règlement entraînera la NON PARTICIPATION à l'épreuve.

L'inscription dans les épreuves par équipe de Ligue

Petites & Petits Golfeurs, Coupe Lady, Championnats Ligue par équipes,
Championnat des Golfs 9 trous, Championnat des Golfs de Montagne

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex. conditions d'index) à la date de clôture des inscriptions est de la responsabilité du club et de son Capitaine

Inscription des équipes

Sur extranet au plus tard à la date de clôture des inscriptions avant minuit.

Inscription des équipiers

Sur extranet au plus tard 7 jours pleins avant le début de l'épreuve, avant minuit.

Règlements des droits d'engagement

Par chèque ou virement bancaire du Club ou du Comité Départemental, à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, au plus tard à la date de clôture des inscriptions des équipes avant minuit.

Tout oubli ou retard de ce règlement entraînera la NON PARTICIPATION à l'épreuve.

L'inscription dans les épreuves par équipe Inter Régions

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex. conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club et de son capitaine.

Inscription des équipes

Sur extranet au plus tard à la date de clôture des inscriptions avant minuit.

Tout oubli ou retard d'inscription entraînera la NON-PARTICIPATION de l'équipe à la compétition.

Inscription des équipiers

Sur extranet au plus tard 7 jours pleins avant le début de l'épreuve, avant minuit.

Règlement des droits d'engagement

Ils sont prélevés directement par la ffgolf à la date de clôture des inscriptions.



ORGANISATION AU GOLF

Les relations Club Organisateur – Clubs Participants

Lors des championnats de Ligue, individuels ou par équipes, les Sociétaires du club organisateur pourront jouer gratuitement dans les clubs participants à concurrence de 3 départs au maximum.

Les réservations devront impérativement être faites par le secrétariat du club organisateur et suivant les disponibilités des clubs participants.

La journée d'entraînement

Lors des championnats officiels de la Ligue, individuels ou par équipes, de deux jours et plus, toutes les joueuses et tous les joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe, pourront effectuer gratuitement une reconnaissance du parcours, **5 jours avant le début de l'épreuve**, en excluant le week-end.

La liste des participants sera transmise au club 48h après la clôture des engagements avant 14h.

Pour les épreuves se déroulant sur une journée, la reconnaissance est assujettie à la gratuité ou à un green fee à taux réduit.

A cet effet, les repères de départs devront être positionnés 8 jours avant la date de l'épreuve.

La réunion des capitaines

La réunion des Capitaines, pour les épreuves par équipe, **a lieu la veille à 19 heures**.

La présence est obligatoire sous peine de disqualification de l'équipe (voir règlement **ffgolf**).

Les documents pour cette réunion sont à télécharger ou à éditer à partir du site de la Ligue. Les règles locales spécifiques, les cadences de jeu ainsi que les documents présents sur le site mais modifiés avant la compétition, seront distribuées lors de la réunion.

GRAND PRIX - CLASSIC MID AMATEUR - TROPHÉE SENIORS

Les Grands Prix, les Grands Prix Jeunes, les Classics et les Grands Prix Mid Amateurs, les Trophées et les Grands Prix Seniors sont sous la responsabilité de la Ligue. Les Clubs doivent respecter scrupuleusement le Cahier des Charges de la **ffgolf** et celui de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Des modèles sont disponibles à la Ligue pour faciliter la rédaction des règlements de compétition.

Le Club peut être sanctionné par la **ffgolf** pour toute infraction au règlement.

Seules les conditions des règlements généraux des épreuves fédérales et des règlements de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes sont valables.

Tout club ayant reçu un Grand Prix, un Trophée Seniors ou un Classic Mid Amateurs dans la saison sportive recevra obligatoirement une épreuve de Ligue la saison suivante.

DROITS D'ENGAGEMENT

Voir Vademecum National.

Voir Vademecum de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes pour les épreuves en individuel de Ligue.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Elle est fixée à au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve.

CONTROLE DES INSCRITS

Il est fait par l'organisateur au lendemain de la clôture des inscriptions et transmis impérativement à la Ligue dans les 48h pour validation et attribution des wild cards.



WILD CARD

Accordées par le Comité de Sélection aux jeunes **U12 à U16** qui auront confirmé leur inscription et après règlement au club organisateur.

Répartition des wild cards : 2 wild cards pour le club, le reste pour la ligue, sauf GP Jeunes Majeur d'Evian.

Modalités d'attribution => voir Evolution du Plan Sportif Ligue Jeunes – Grands Prix.

La liste des inscrits et la liste d'attente doivent être publiées sur le site du club 10 jours avant le début de l'épreuve et transmise à la ligue pour info sur son site.

TIRAGE DES DEPARTS

Possibilité d'aménagement des horaires pour les scolaires et universitaires lors du 1er jour.

TROPHEES SENIORS

Les Seniors et Vétérans Messieurs partent des repères 3 (jaune), les Seniors et Vétérans Dames partent des repères 5 (rouge).

Trois prix Bruts pour les Seniors Messieurs, Seniors Dames, Vétérans Messieurs et Vétérans Dames.

Le joueur ayant le meilleur score en brut, gagne le prix général, qu'il soit Senior ou Vétérant.

Vétérant Dames : 2 prix en brut si 10 à 15 joueuses et 3 prix en Brut si plus de 15 joueuses.

Possibilité aux Clubs de donner des Prix en net dans toutes les catégories.

GRANDS PRIX JEUNES

Les Grands Prix Jeunes sont organisés par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Seules les conditions des règlements généraux des épreuves fédérales **ffgolf** et de règlements spécifiques à la Ligue sont valables.

ECHEANCIER

- J - 30 : Publication de l'épreuve sur le site de la Ligue.
- J - 15 : Date limite d'inscription et règlement par chèque ou virement.
- J - 13 : Envoi par le club, à la ligue, pour attribution des wild cards jeunes de Ligue, de :
 - La liste des joueurs retenus (hors wild card).
 - La liste d'attente.
- J - 11 : Attribution des wild cards Ligue et club.
- J- 10 : Publication par le club et envoi à la Ligue de :
 - La liste des joueurs retenus avec wild card.
 - La liste d'attente.
- J- 2 : Publication des départs et envoi à la ligue.
- J : Début de la compétition.
- J et suivants : Envoi, dès que possible, des résultats et départs du tour suivant au
 - Président **Maurice VILLARD**
 - **La ligue**
 - **Jean-Paul EXBRAYAT**
 - **Marc BATTISTELLA**
 - **ffgolf**



CERTIFICAT MEDICAL – DOPAGE

CERTIFICAT MEDICAL

Obligatoire pour toutes les épreuves **ffgolf**, de Ligue et de Comité, pour Professionnels et Amateurs

- Utiliser le feuillet joint à la licence et le faire enregistrer par votre club une fois rempli par votre médecin.
- Si vous faites parvenir à votre club un certificat médical sur papier libre, n'oubliez pas de mentionner de façon très lisible, votre nom, prénom, numéro de licence et adresse.
- Très important : Les certificats médicaux doivent être enregistrés par votre club 7 jours pleins avant le premier tour de la compétition, voir paragraphe 1/9 des règlements spécifiques de la Ligue. Pour votre sécurité, vérifier l'enregistrement de votre certificat sur le site Internet de la ffgolf.
- Le joueur est seul responsable de l'enregistrement de son certificat médical sur fléole.

L'Association des Seniors Golfeurs Auvergne Rhône Alpes et l'Association des Golfs 9 trous Seniors doivent rendre le certificat médical obligatoire pour les compétitions organisées sous leur responsabilité.

DOPAGE ET L'ENCADREMENT DES MINEURS

Les joueurs de moins de 18 ans doivent obligatoirement avoir avec eux le document suivant :

- « **AUTORISATION PARENTALE** » : prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage concernant les mineurs et majeurs protégés. (Article R. 232-52 du code du sport.).
- « **AUTORISATION PARENTALE D'URGENCE MEDICALE** » : Pour les déplacements de mineurs.
- « **DROIT A L'IMAGE** » : Pour l'utilisation de photos.

Les documents sont téléchargeables sur le site de la Ligue Auvergne Rhône Alpes rubrique documentation.

Sportifs, attention à l'automédication et aux risques auxquels elle peut vous exposer.

Sur toutes les compétitions et les entraînements, un contrôle anti-dopage peut être effectué.

Avant d'utiliser un médicament, il est impératif de s'assurer qu'il ne contient pas de substance interdite, selon l'arrêté du 7 octobre 1994.

www.jeunesse-sports.gouv.fr / www.dopage.com / www.santesport.gouv.fr.

CODE COMPORTEMENT

INTERDICTION DE FUMER

L'interdiction de fumer, comme prévue dans le Vademecum fédéral, est étendue à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Jeunes, Adultes, Mid Amateurs, Seniors et Vétérans) et de ses Comités Départementaux.



COMITE D'EPREUVE

COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'épreuve est responsable :

- De l'application des règlements de compétition (catégorie, droit de jeu, certificats médicaux, etc., ...)
- De la préparation du terrain (emplacement des drapeaux, hors limite, etc., ...).
- De la tenue du Tableau Officiel (règlements de l'épreuve, règlements ffgolf, règles locales, plan d'évacuation, numéros d'urgence, météo, départs et résultats, etc., ...).
- De l'organisation de la compétition (départs, starter, recording, suspension de jeu, départage, etc., ...)
- De l'envoi des résultats à la fin de la compétition.

DELEGUE DE LIGUE

Il doit faire parvenir **IMPERATIVEMENT** chaque jour les résultats et les départs du jour suivant à :

- **Maurice VILLARD** : maurice_villard@orange.fr - **IMPERATIF ET EN PRIORITE**
- **La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes** : golf.auvergne-rhone-alpes@orange.fr - **IMPERATIF**
- **ffgolf** : sportif@ffgolf.org - **IMPERATIF**
- **Marc BATTISTELLA** : m.battistella@orange.fr
- **Jean Paul EXBRAYAT** : jean-paul.exbrayat@wanadoo.fr

Le dernier jour, il doit s'assurer que tous les résultats ont bien été adressés à tous les destinataires. Il proclame les résultats.

Il récupère toutes les cartes de score.

Il rapatrie les talkies walkies dans les 48h sauf accord avec Armand AUCH-ROY ou le secrétariat.

ARBITRE

Il fait respecter les règles de golf.

Il établit les règles locales.

Il positionne les drapeaux, avec un responsable du club.

Il fait respecter les cadences de jeu avec l'aide des Membres du Comité d'épreuve.

Il désigne, avec un responsable du club, la position des commissaires.

FRAIS

Les frais du Délégué de Ligue, du ou des Arbitres ~~et OEC (déjeuner seulement)~~ sont :

- Pour les épreuves de Ligue, à la charge de la Ligue.
- Pour les Grands Prix, les Classic et les Grands Prix Mid-Amateurs, les Trophées et Grands Prix Seniors, à la charge du club. Dans la mesure du possible un des 2 arbitres sera un arbitre de proximité.

Pour l'élève arbitre, nommé par la Commission Arbitrage, et l'OEC, seul le déjeuner est pris en charge.

RAPPORT DE TOURNOI

Un rapport de tournoi est rempli par le chef arbitre dès la fin de la compétition et transmis à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et à la Commission d'Arbitrage.



PLAN SPORTIF JEUNES

En attente des informations fédérales

Un plan sportif jeunes doit être décliné dans toutes les institutions (ligue-comités-clubs). Les missions de chaque structure doivent être complémentaires. La ligue se positionnant en centre d'entraînements, de ressources et d'expertise.

Au niveau ligue, la filière sportive s'adresse à :

6 groupes : U16 filles – U16 garçons – U14 filles – U14 garçons – U12 – U10

Sélectionnés à partir des classements des mérites nationaux (adultes et jeunes), du tableau des moyennes de stroke-play, des types de compétitions jouées et de l'index.

59 joueurs (ses) suivis et encadrés par 9 entraîneurs de ligue : Jean Marc AUSSEIL, Laurent BALESTRO, William Baudry, Clotilde CHAZOT, Loïc LANDOAS, Mickaël KNOP, Olivier RAYNAL, Germain RUSTE, Michel SANDRINI.

Suivis lors de regroupements d'une journée, stages, week-end sud et des épreuves coachées par les entraîneurs de ligue.

Poursuite de l'action des Copines au Golf, dont l'objectif est de motiver le maximum de jeunes filles à la compétition par la convivialité et le plaisir de jouer (voir règlements particuliers des épreuves jeunes).

Au niveau comités, la mise en place de circuits départementaux U12-U10, voire U8, doit permettre de faire émerger une élite précoce dans ces catégories.

SELECTIONS EQUIPE DE LIGUE

Les jeunes peuvent être sélectionnés pour une épreuve individuelle ou par équipe de Ligue. Les frais d'encadrement, d'hébergement, de restauration et d'équipement sont pris en charge par la Ligue.

Pour tout refus de sélection individuelle ou d'équipe (sauf cas médical ou scolaire étudié par le Comité de Sélection sur présentation de documents) et pour tout comportement qui pourrait être jugé non digne de représenter la Ligue Auvergne Rhône Alpes, le Comité de Sélection se réserve le droit de sanctionner, voire d'exclure le ou les jeunes de tous encadrements : stages, coaching, sélections et avantages accordés, pour l'année en cours.

Lors des stages ou regroupements, le staff d'encadrement peut exclure tout jeune dont le comportement ne serait pas digne de son statut

Les jeunes peuvent bénéficier d'une aide financière (pour les déplacements, frais d'entraînement ou achat de matériel) accordée par la Ligue Auvergne Rhône Alpes pour certaines épreuves choisies par la Commission Sportive de la Ligue suivant un barème communiqué fin mars 2018.

QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES

Trois étapes pour être qualifié :

- Etape 1 : Le championnat départemental obligatoire, excepté pour les joueurs (ses) de pôle et les joueurs (ses) de haut niveau.
- Etape 2 : les 2 championnats régionaux.
- Etape 3 : la finale interrégionale.

La fédération a modifié les qualifications directes au Championnat de France des Jeunes. Pour 2018, 40 minimes garçons, 25 minimes filles, 10 benjamins, 5 benjamines seront qualifiés à partir du classement du Mérite Jeunes de juin 2019.

Un quota fédéral sera attribué à chaque inter région pour les joueurs non qualifiés dans les 4 catégories. Les 2 ligues Paca et Auvergne-Rhône-Alpes désigneront les joueurs (ses) qui joueront la finale inter région pour se qualifier.



Les minimes ne joueront pas les championnats régionaux et seront sélectionnés pour le Championnat de France, soit par les critères *ffgolf* soit par le Mérite Jeunes de juin 2019.

GRANDS PRIX

Les demandes de wild cards doivent être faites à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes en même temps que l'inscription faite au club organisateur, accompagnée impérativement du droit d'engagement.

A la réception de la liste des inscrits (normalement 2 semaines avant le début de la compétition), le Comité de Sélection de la Ligue étudiera les demandes de wild cards en fonction du niveau de la liste des inscrits et de la catégorie calculée du Grand Prix. Il fera parvenir dans les 3 jours suivants la liste des wild cards.



EPREUVES JEUNES

CALENDRIER DES EPREUVES JEUNES

Nom	Lieu	Date	Limite Inscription
Rencontre U14 AURA - SUISSE	Golf Club de Lyon (69)	16/17 mars	Sélection
Rencontre U16 SUISSE- AURA	Golf Imperial (Suisse)	23/24 mars	Sélection
Trophée Petits Golfeurs	La Commanderie (01)	27 avril	12 avril
1 ^{er} Championnat Régional Jeunes	Les Volcans (63)	25/26 mai	10 mai
2 ^{ème} Championnat Régional Jeunes	Valence Saint Didier (26)	15/16 juin	31 mai
Championnat Ligue U8 U10	Le Forez (42)	30 juin	14 juin
Finale Inter-Régional Jeunes	Aix en Provence (13)	9 au 11 juillet	Sélection
Promotion U16 Garçons	Haute-Auvergne (13)	16 au 18 juillet	16 juin
Triangulaire Inter Ligue U10 & Triangulaire U12	Massane (34)	13/14 octobre	Sélection
Trophée Juniors (Born For Golf)	Golf Club de Lyon (69)	21/22 octobre	Club
Inter Ligue U12	Orleans-Limère (45)	23 au 25 octobre	Sélection
Les Copines au Golf	Jiva Hill (01)	12 mai	2 mai
Les Copines au Golf	Trois Vallons (38)	26 mai	16 mai
Les Copines au Golf	Superflu (42)	9 juin	30 mai
Les Copines au Golf	Bourg en Bresse (01)	23 juin	13 juin



RENCONTRE U14 AUVERGNE-RHONE-ALPES – SUISSE

16 & 17 mars 2019 – Golf Club de Lyon (69)

En attente de validation

Composition de l'équipe

L'équipe sera composée de :

- 4 filles & 6 garçons U14 (nés en 2005 et après)

L'équipe est désignée, à partir du classement au **Mérite Jeunes** et de wild cards, par le Comité de Sélection de la Ligue.

Forme de jeu

1^{er} jour : 5 foursomes / Match Play /18 trous.

2^{ème} jour : 10 Simples / Match Play /18 trous.

Le classement se fait par addition des résultats des doubles et des simples.



RENCONTRE U16 SUISSE - AUVERGNE-RHONE-ALPES

23 & 24 mars 2019 - Golf Imperial (Suisse)

En attente de validation

Composition de l'équipe

L'équipe sera composée de :

- 4 filles & 6 garçons U16 (nés en 2002 et 2003).

L'équipe est désignée, à partir du classement au **Mérite Jeunes** et de wild cards par le Comité de Sélection de la Ligue.

Forme de jeu

1^{er} jour : 5 Foursomes / 18 trous.

2^{ème} jour : 10 Simples / Match Play / 18 trous.

Le classement se fait par addition des résultats des doubles et des simples.



TROPHEE DES PETITES & PETITS GOLFEURS U8/U10

27 avril 2019 – La Commanderie (01)

A compléter

Conditions de participation

Pour les Comités départementaux

Une équipe par Comité composée de : 1 fille U8 et 2 filles catégorie Poucet.

Une équipe par Comité composée de : 2 garçons U8 et 3 garçons catégorie Poucet.

Pour les joueuses et joueurs

- U10 poucets (nés en 2009 et 2010), le sur-classement d'un U8 en catégorie U10 n'est pas autorisé.
- U8 (nés en 2011 et après)

Être licenciés dans un club du département, avec certificat médical enregistré. Pas de limite d'index.

Forme de jeu

3 Simples / filles / Score maximum (Préciser quel score).

5 simples / garçons / Score maximum (Préciser quel score).

U10 poucet : 18 trous - U8 : 9 trous

Départ (en shotgun) à 10h.

Parcours aménagé selon les distances préconisées par la fédération.

Engagement

Par les Comités Départementaux.

L'inscription d'équipes interdépartementales est acceptée pour les comités départementaux ci-dessous :

- Loire – Haute Loire
- Allier – Cantal – Puy de Dôme.

Date limite d'inscription : 12 avril 2019

120 € par Comité Départemental. Règlement par chèque ou virement bancaire à la Ligue AURA.

L'inscription des joueurs et joueuses de chaque équipe se fera par retour à la Ligue du tableau d'inscription prévu à cet effet. **Ce tableau devra être envoyé impérativement complété par e-mail à golf.auvergne-rhone-alpes@orange.fr**

Chaque Comité devra inscrire nominativement sur ce tableau des « suiveurs officiels de partie » dans les conditions ci-dessous :

- 2 suiveurs de partie pour l'équipe garçon
- 1 suiveur de partie pour l'équipe fille

Un malus de 10 coups sera appliqué sur le cumul des coups de l'équipe pour chaque suiveur absent le jour de l'épreuve, à savoir :

- Absence d'un suiveur = + 10 coups
- (Pour les équipes garçons uniquement) Absence de deux suiveurs = + 20 coups

Récompenses

Le classement des équipes se fera par addition des scores des joueurs ou joueuses de chaque équipe.

Seules les équipes complètes (3 filles et 5 garçons) pourront être primées sur le podium.

Les scores des U8 garçons et filles compteront double.

Les 3 premières équipes garçons et filles seront récompensées.

Conditions particulières

Chariot obligatoire. Le cadet n'est pas autorisé.

Présence obligatoire de 3 suiveurs de partie par comité.



Les joueuses et les suiveurs de partie recevront un panier repas offert au départ de la compétition. Cette compétition se déroulant en avril, veillez à ce que les joueurs soient correctement habillés.



TRIANGULAIRE U12 OCCITANIE – PACA – AUVERGNE-RHONE-ALPES

12 & 13 octobre 2019 – Massane (34)
--

En attente de validation**Conditions de participation**

Les équipes peuvent être composées de 14 joueurs au maximum (9 Garçons et 5 Filles) afin de permettre des remplacements entre chaque tour.

L'équipe sera désignée par le Comité de Sélection de la ligue.

Forme de jeu

6 greensomes U12 (nés en 2007 et après) : 8 Garçons et 4 Filles obligatoirement en jeu.

12 simples : 8 garçons et 4 filles.

La composition des 6 greensomes est laissée libre (remise des feuilles de match au Comité au début de chaque tour).

Programme**Susceptible de modification selon la disponibilité des terrains.**

Marques de départ : adaptées à la catégorie U12.

Chariot obligatoire.

1^{er} jour samedi matin

Reconnaissance du parcours - Réunion des capitaines.

1^{er} jour samedi après-midi

Départ du trou n°1 à partir de 12h

Tour 1 : 6 greensomes stroke-play, classement sur les 4 meilleurs cartes de chaque équipe.

Tour 2 : 6 greensomes match-play, le score est comptabilisé en nombre de trous gagnés (chaque match va jusqu'au bout des 9 trous), classement sur le total des trous gagnés par chaque équipe.

2^{ème} jour dimanche matin

Départ du trou n°1 à partir de 7h30 – 18 trous simple.

Deux matchs par départ, 9 trous suivis de 9 trous après échange d'adversaires.

Le score est comptabilisé en nombre de trous gagnés (chaque match va jusqu'au bout des 9 trous, classement sur le total des trous gagnés par chaque équipe.

Après chaque tour, l'équipe vainqueur marque 3 pts, la 2^e marque 2 pts, la 3^e marque 1 pt.

Bonus à la fin du tour 2 : 1 point bonus par thème

Speed golf (4 joueurs) jouer un trou le plus rapidement possible + concours de drive : 8 joueurs – cumul des 4 meilleures balles dont 2 filles minimum.

Les joueurs qui participent au speed golf doivent être différents de ceux du concours de drive.

Vainqueur

Classement final au total des points marqués. En cas d'égalité, départage au plus grand nombre de trous gagnés, puis au différentiel. S'il y a toujours égalité, les capitaines composent un greensome pour un match play « trou par trou ».

Conditions particulières

La composition de chaque camp avec nom des joueurs, index, ordre de jeu et horaires de départ sera affichée au tableau officiel à l'issue de la réunion des capitaines.

Deux personnes par équipe autorisées à donner des conseils : le capitaine + le pro (ou entraîneur) avec autorisation d'utiliser des voiturettes pour leur propre déplacement sur le parcours.



Les cadets ne sont pas autorisés, les joueurs ayant terminé leur tour conventionnel peuvent aller suivre les parties.



CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES

25 & 26 mai 2019 – Les Volcans (63)
15 & 16 juin 2019 – Valence Saint Didier (26)
Qualification pour la Finale Inter Régionale U12 – U14

En attente de validation

Conditions de participation

Championnat ouvert aux joueurs et joueuses de nationalité française et étrangère, licenciés dans La Ligue Auvergne- Rhône-Alpes.

La participation au Championnat Départemental est obligatoire (facultative pour les joueurs des pôles et de haut niveau).

Les joueurs étrangers peuvent participer aux Championnats Régionaux, mais en aucun cas ne pourront être qualifiés pour le Championnat de France (Règlement fédéral).

Forme de jeu

Stroke-play / 72 trous / 36 trous par championnat /18 trous par jour pour toutes les catégories.

Catégories

U12 : 2007 et après.

U14 : 2005 et 2006.

Suite à la décision fédérale de qualifier 50% du champ des minimes directement au Championnat de France des Jeunes à partir du classement du mérite national jeunes du mois de juin, la catégorie minime sera dispensée de championnats régionaux. Les autres 50% seront qualifiés lors de la phase finale inter-régionale, suivant un quota fédéral.

Départs et Longueurs

Marques de départ : les longueurs de jeu préconisées par *la ffgolf* seront respectées dans la mesure du possible.

Quotas par catégories

- Filles : U12 : U14 :
- Garçons : U12 : U14 :

Les filles et garçons U12 seront sélectionnés en fonction du classement du Mérite Jeunes (mai) et de la moyenne de stroke play et de l'index.

Les filles et garçons U14 seront sélectionnés en fonction du Mérite Jeunes (mai) et de l'Index.

Engagement

80€ pour les 2 épreuves : règlement à la Ligue Auvergne –Rhône- Alpes.

Date limite : 10 mai 2019.



Conditions particulières

U12 : Chariot obligatoire.

Cadets et Chariots électriques : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les cadets et l'utilisation de chariots électriques ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc...) doivent se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.

Téléphone portable interdit : application de la clause du règlement général des épreuves amateurs.

Important : Pour les U12, les parents doivent obligatoirement accompagner un groupe d'enfants pour les aider à marquer leur carte (Un parent marqueur doit être sans lien familial dans la partie qu'il supervise).

Qualification pour la Finale Inter Régionale

La qualification des jeunes se fait par l'addition des scores en stroke play de tous les tours, suivant les quotas fixés ci-dessous.

Dans chaque catégorie, le départage des éventuels ex-aequo pour les dernières places qualificatives se fait selon le classement établi par l'ordinateur (pas de play-off).

Nombre de joueurs pour la ligue Auvergne Rhône Alpes :

- Filles : U12 : U14 :
- Garçons : U12 : U14 :

Championnat de Ligue

Le titre de Champion de Ligue, filles et garçons, sera décerné en U14 et U12 par l'addition des scores en stroke play de tous les tours.

Les titres de champion de ligue U16 seront décernés lors du Grand Prix de Ligue au golf du Gouverneur.

Départage

En cas d'égalité pour la première place pour chaque catégorie, les joueurs concernés doivent partir en play off sur le ou les trous désignés par le Comité d'organisation, pour désigner le titre de champion de Ligue.



CHAMPIONNAT DE LIGUE U8 - U10

30 juin 2019 - Le Forez (42)

En attente de validation

Conditions de participation

Joueurs et joueuses U8 (nés en 2011).

Joueurs et joueuses U10 (nés en 2009). Le critère d'âge est l'année de naissance.

Compétition réservée aux enfants ayant participé aux épreuves des circuits départementaux.

Certificat médical enregistré au plus tard le 14 juin 2019.

Forme de jeu

Phase qualificative

9 trous / Score maximum 8 coups.

Matin 9h30 départ shot gun, tous les joueurs.

Après-midi 13h45 départ shot gun, les 8 premiers joueurs (ses) qualifiés par catégorie selon le classement du matin.

Pour les éliminés du matin : concours de drive (trackman) et concours de putting, par catégorie mixte U10 et U8.

Phase finale

Match play sur 3 trous.

En cas d'égalité à l'issue des 3 trous, départage sur soit une approche soit une sortie de bunker soit un long putt.

¼ finale : Match 1 : 1 v 8 / Match 2 : 4 v 5 / Match 3 : 2 v 7 / Match 4 : 3 v 6.

½ finale : Vainqueur Match 1 vs Vainqueur Match 2 / Vainqueur Match 3 vs Vainqueur Match 4

Finale.

Départs et Longueurs

Marques de départ : les longueurs de jeu préconisées par *la ffgolf* seront respectées dans la mesure du possible.

Classement

Le champion de Ligue des U8 et des U10 est celui ou celle qui aura gagné la finale en match-play. Un classement filles et un classement garçons. Les concours de drive et putting seront récompensés par catégorie.

Engagement

32 € par joueur comprenant le droit d'engagement : 20€ et le repas 12€, règlement à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes. Date limite : le 14 juin 2019.

Les joueurs seront sélectionnés par les entraîneurs des comités suivant les résultats des circuits départementaux et selon les quotas qui seront donnés en avril après le trophée des petits Golfeurs.

Les Comités Départementaux communiqueront impérativement par Email à la Ligue, la liste des qualifiés avec nom, prénom, catégorie d'âge, club, index et numéro de licence, au plus tard à la date de clôture des inscriptions avant minuit.

Conditions particulières

Chariot obligatoire.

ASBC : Présence et aide pour encadrer les animations.



FINALE INTER-REGIONALE JEUNES

9 au 11 juillet 2019 – Aix en Provence (13)
Qualifications pour le Championnat de France des Jeunes

En attente de validation

Condition de participation

Championnat ouvert aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés dans les Ligues de Corse, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes, sélectionnés par les ligues.

Forme de jeu

Simple Strokeplay / 54 Trous / 18 trous par jour.

Départs

Rotation des départs pour les trois catégories sur les trois tours.

Marques de départ : les longueurs de jeu préconisées par la ffgolf sont respectées dans la mesure du possible.

Classement et Sélection

Le classement définitif est établi sur le total des 54 trous.

Dans chaque catégorie, le départage des éventuels ex-aequo pour les dernières places qualificatives se fait selon le classement établi par l'ordinateur (plus de play-off).

D'après ce classement et pour les 3 Ligues, **44 compétiteurs** U14 et U12 seront qualifié(e)s pour le Championnat de France des Jeunes 2018, selon la répartition suivante :

Filles :	U12 :	U14 :	U16 :
Garçons :	U12 :	U14 :	U16 :

En plus de ces quotas, dans chaque catégorie et sexe, 2 réserves seront désignées pour remplacer les éventuels forfaits. Ces quotas pourront être modifiés selon le principe des quotas flottants prévus dans le Vademecum Sportif 2019.

Engagement

Droits d'inscription : 50€ par compétiteur : règlement à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Possibilité de reconnaître le parcours 5 jours avant la compétition, sauf le week-end, sous réserve de réservation des départs.

Conditions particulières

U12 : Chariot Obligatoire.

Cadets et chariots électriques : pendant tout le déroulement de l'épreuve, les cadets et l'utilisation de chariots électriques ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs : pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc...) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



Quotas par ligue et date limite d'inscription

Chaque Ligue pourra inscrire un nombre de joueuses ou joueurs qui ne pourra dépasser les quotas ci-dessous, toutes catégories et sexes confondus :

- Joueuses et joueurs en Pôles et sur Listes Haut Niveau et Espoir Haut Niveau : Hors quotas.
- Provence Alpes Côte d'Azur :
- Auvergne-Rhône-Alpes :

Chaque Ligue est totalement libre quant à la méthode de sélection de ses participants.

Les joueurs de la Corse se rajouteront aux quotas des 2 ligues.

Les inscriptions devront parvenir au secrétariat de la Ligue du Auvergne-Rhône-Alpes au plus tard le lundi **25 juin 2018 à minuit** (seules les inscriptions transmises par les Ligues seront prises en compte).



PROMOTION U16 GARÇONS – INTER-REGIONS SUD EST

16 au 18 juillet 2019 – Haute Auvergne (15)

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux AS des Ligues de Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.
Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2019 pourront inscrire une équipe.

Pour les équipiers

U14 : nés en 2005 et après. U16 : nés en 2003 et 2004.

Forme de jeu

Pour chaque tour, au minimum un **équipier U14**, doit obligatoirement faire partie de l'équipe.

Phase de Qualification - 1^{er} et 2^{ème} jour

5 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus, sans tenir compte des catégories d'âges.

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

Phase finale - 3^{ème} jour

Au minimum, un équipier **U14** (né en 2004 ou après) est **obligatoire** pour la phase des match-plays. Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée en division, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un seul tour.

2 foursomes et 5 simples / match-play / 36 trous.

Ordre des matchs : 1 v 4, 2 v 3.

Aucun match ne pourra être partagé, sauf si le résultat est acquis pour une équipe.

Les 2 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 3^{ème} division nationale pour 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : **16 juin 2019 inclus.**

Date limite pour les équipiers : **8 juillet 2019 inclus.**

Les droits d'engagement fixés à 250 € par équipe, sont facturés directement par la *ffgolf*.

Conditions particulières

Cadets : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, seuls les équipiers figurant sur les fiches de composition d'équipe seront autorisés à caddeyer.

Chariots électriques : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, l'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc...) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet sera assimilée à une infraction au Code de comportement.



INTER LIGUES U12

23 au 25 octobre 2019 –Orleans-Limère (45)

Composition de l'équipe

Pour les ligues

Ouvert aux Ligues de la **ffgolf** qui ne peuvent engager qu'une seule équipe.
L'équipe Auvergne Rhône-Alpes sera composée de 6 garçons et 4 filles.

Pour les équipiers

Les membres de l'équipe doivent être licenciés dans un club de la ligue.
U12 : nés en 2007 et après.

Sélection

L'équipe sera désignée par le Comité de Sélection de la ligue, après concertation avec les entraîneurs de ligue de la catégorie.

Forme de jeu

Pour chaque tour : 3 filles minimum doivent obligatoirement faire partie de l'équipe.
Distances de jeu : Les SSS devront être identiques pour les filles et les garçons. Voir recommandations vade-mecum 3.6-4.

Phases de qualifications (1° jour)

4 greensomes stroke-play 18 trous (9 trous le matin et 9 trous l'après-midi).
Classement sur les 7 meilleurs scores pour répartir les équipes en tableau ou en poules suivant le nombre.
A l'issue de la qualification, les équipes sont réparties dans 2 tableaux A (8 premières) et B (les suivantes).

Phase finale (2° - 3° - 4° jour)

4 greensomes match-play sur 9 trous
Les résultats des matchs correspondent aux trous gagnés par chaque greensome. Le total des 4 donne le résultat final.
A l'issue d'un tour, en cas d'égalité parfaite, les capitaines des équipes concernées composeront un greensome qui partira en play-off en trou par trou (greensome composé obligatoirement de 2 des 8 joueurs ayant disputé le tour).

Conditions particulières

Cadets : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariots électriques : L'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.

Encadrement : il est autorisé que 2 pros encadrent les joueurs d'une même équipe.



TRIANGULAIRE U10 OCCITANIE - PACA– AUVERGNE-RHONE-ALPES

12 & 13 octobre 2019 - Massane (34)

En attente de validation

Composition des équipes

6 jeunes **U10** (nés en 2009 et après) : 4 garçons – 2 filles.
Deux personnes autorisées à donner des conseils.
L'équipe est désignée par le Comité de Sélection de la Ligue.

Formule de jeu

A décider suivant le parcours disponible.

Programme

Samedi : 9 trous Grand Parcours – 9 trous Pitch and Ptt (repères 7).
Dimanche : 18 trous Grand Parcours.

Vainqueur

Trophée à la Ligue gagnante.

Déroulement

A suivre.

Conditions particulières

Chariot Obligatoire.



TROPHEE JUNIORS

**21 & 22 octobre 2019 - Golf Club Lyon (69)
(Born For Golf)**

Engagement

Inscription et règlement auprès du club organisateur.

Date limite d'inscription : Voir club organisateur.

Informations auprès du club organisateur.



LES COPINES AU GOLF

Voir calendrier

A compléter

Conditions de participation

Joueuses nées en 2006 et après, licenciées FFGOLF en 2019, en possession du certificat médical.

Niveau de jeu requis :

- Non-classées : avec un niveau drapeau rouge minimum enregistré sur extranet.
- Classées : avec un index supérieur à 18.
- Les joueuses sélectionnées dans les groupes de Ligue ne sont pas admises.

Dates et lieux du circuit

4 étapes

- 6 avril 2019 – GRENOBLE - SEYSINS – date limite d’inscription 27 mars
- 11 mai 2019 – JIVA GOLF – date limite d’inscription 30 avril
- 25 mai 2019 – BOURG EN BRESSE – date limite d’inscription 15 mai
- 15 juin 2019 - finale LYON VERGER – date limite d’inscription 6 juin

Formule de jeu identique sur toutes les étapes

Les filles auront le choix de participer en SIMPLE ou en DOUBLE.

Si votre index est supérieur à 18 et que vous souhaitez jouer en SIMPLE

- Série 12 et 13 ans, née en 2006 et 2007
- Série 10 et 11 ans, née en 2008 et 2009
- Série 9 ans et moins, née en 2010 et après

Formule de jeu : Score maximum (Préciser quel score)

Distance du parcours suivant les préconisations fédérales :

- Repères 6 pour les 12-13 ans
- Repères 7 pour les 11 ans et moins

Si vous êtes non-classées, et que vous souhaitez jouer en SIMPLE il faut au minimum le niveau drapeau jaune enregistré sur extranet

- Série 13 ans et moins, née en 2006 et après.

Formule de jeu : Score maximum (Préciser quel score)

Distance du parcours suivant les préconisations fédérales (repères 7)

Si vous êtes classées supérieur à 18 ou non-classées au minimum le niveau drapeau rouge et que vous souhaitez jouer en DOUBLE

- Série 13 ans et moins, née en 2006 et après

Formule de jeu : Greensome (=en double) : Score maximum (Préciser quel score)

Le choix de sa co-équipière devra être précisé sur le bulletin d’inscription

Distance du parcours suivant les préconisations fédérales

- Repères 7 pour les 13 ans et moins, classées ou non-classées au minimum drapeau jaune
- Départs aménagés pour les non-classées drapeaux rouges ou bleus



Prix

Les 3 premières de chaque série seront récompensées.

Organisation d'un concours de drive et d'un concours d'approche.

Lors de la finale seront récompensées les joueuses ayant cumulé le plus de points suivant le barème ci-dessous :

- Présence à une étape => 100 points
- Gagnante du concours de Drive par catégorie d'âge => 50 points
- Gagnante Concours d'approche par catégorie d'âge => 50 points
- Résultat de chaque étape par série :
 - 1ere => 100 points
 - 2eme => 75 points
 - 3eme => 50 points

Engagement

Inscription à la ligue Auvergne Rhône-Alpes 10 jours avant la compétition

Droits de jeu 20 € pour chaque participation par chèque à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône Alpes de Golf - 28 rue Edouard Rochet - 69008 LYON golf.auvergne-rhone-alpes@orange.fr

Organisation

11h45 : accueil et échauffement collectif – balles de practices offertes.

12h30 : composition des équipes par catégorie, distribution d'un panier goûter au départ (barres de céréales, compotes, jus de fruits) et briefing avec les parents pour organiser le suivi des parties.

13h : 1° départ.

16h-17h : Fin de la compétition : classement et remise des prix.

Responsables

Jean-Paul Exbrayat, Président de la commission de la ligue Auvergne Rhône Alpes

Chantal Desmurs, Responsable Ligue des Copines au Golf - 06 72 95 05 87

Mickaël Knop, Conseiller Technique Fédéral.



EPREUVES DAMES

CALENDRIER DES EPREUVES DAMES

Nom	Lieu	Date	Limite Inscription
Promotion Dames	Luberon (04)	3 au 5 mai	3 avril
Promotion Mid Dames	Domaine de Saint Clair (07)	14 au 16 juin	14 mai
Coupe Lady - Finale	Aix les Bains (73)	22 juin	
Division 1 Dames Ligue	Gouverneur (01)	12/13 octobre	27 septembre
Division 2 Dames Ligue	Lac d'Annecy (74)	12/13 octobre	27 septembre
Promotion Seniors Dames	Valgarde (83)	27/29 septembre	27 août



PROMOTION DAMES – INTER-REGIONS SUD EST

3 au 5 mai 2019 – Luberon (04)

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux AS des Ligues de Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.
Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2019 peuvent inscrire une équipe.

Pour les équières

Voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.

Forme de jeu

Phase de Qualification - 1^{er} et 2^{ème} jour

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

Phase finale pour la montée - 3^{ème} jour

1 foursomes suivi de 4 simples consécutifs (forme réduite) / match-play / 18 trous.
Ordre des matchs : 1 v 4, 2 v 3.

Les 2 équipes gagnantes de la phase finale accède à la 3^{ème} division nationale pour 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équières se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : **3 avril 2019 inclus.**

Date limite pour les équières : **25 avril 2019 inclus.**

Les droits d'engagement fixés à **250€** par équipe, sont facturés directement par la **ffgolf**.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par la joueuse ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



PROMOTION MID AMATEUR DAMES – INTER-REGIONS SUD EST

14 au 16 juin 2019 – Domaine de Saint Clair (07)

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux AS des Ligues de Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.
Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2019 peuvent inscrire une équipe.

Pour les équièrès

Joueuses nées avant le 14 juin 1989.

Voir règlement général des épreuves fédérales par équipes et de la Ligue AURA.

Forme de jeu

Phase de Qualification - 1^{er} et 2^{ème} jour

4 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

Phase finale pour la montée - 3^{ème} jour

1 foursomes et 2 simples consécutifs / match-play / 18 trous.
Ordre des matchs : 1 v 4, 2 v 3.

Les 2 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 3^{ème} division nationale pour 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équièrès se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : **14 mai 2019 inclus.**

Date limite pour les équièrès : **6 juin 2019 inclus.**

Les droits d'engagement fixés à **250€** par équipe, sont facturés directement par la **ffgolf**.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par la joueuse ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



PROMOTION SENIORS DAMES – INTER-REGIONS SUD EST

27 au 29 septembre 2019 – Valgarde (83)

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux AS des Ligues de Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.
Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2019 peuvent inscrire une équipe.

Pour les équipières

Joueuses nées avant le 27 octobre 1969.

Voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.

Forme de jeu

Départs : Repères 5 (rouges).

Phase de qualification - 1er et 2ème jour

4 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

Phase finale pour la montée - 3ème jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match-play / 18 trous.
Ordre des matchs : 1 v 4, 2 v 3.

Les 2 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 3ème division nationale pour 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : **27 août 2019 inclus.**

Date limite pour les équipiers : **19 septembre 2019 inclus.**

Les droits d'engagement, fixés à **250€** par équipe, sont facturés directement par la ffgolf.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par la joueuse ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



DIVISION 1 DAMES LIGUE

12 & 13 octobre 2019 –Gouverneur (01)
Epreuve comptant pour le Mérite National Amateurs

Conditions de participation

Les clubs

Golf Club de Lyon, Bossey, Lyon Verger, Lyon Salvagny, Gouverneur, Bresson, Mionnay, Maison Blanche, Aix les Bains, Charmeil, Chanalets, Lac d'Annecy, Les Volcans.

Equipe de 12 joueuses au maximum.

Les équipières

Les joueuses ne doivent pas avoir un index supérieur à 20,4 à la date limite d'inscription (dérogation possible sur demande auprès de la Commission de Sélection de Ligue).

Voir règlement général des épreuves fédérales par équipes et de la Ligue AURA.

Forme de jeu

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 4 dernières équipes descendent en 2^{ème} division en 2020

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 27 septembre 2019 inclus.

Date limite pour les équipières : 4 octobre 2019 inclus.

Les droits d'engagement sont fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 27 septembre 2019 avant minuit, par virement bancaire ou chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône- Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par la joueuse ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



DIVISION 2 DAMES LIGUE

12 & 13 octobre 2019– Lac d'Annecy (74)

Conditions de participation

Les clubs

Les clubs de 1^{ère} Division peuvent inscrire une équipe en 2^{ème} Division, mais celle-ci ne pourra pas monter en 1^{ère} Division.

Equipe de 12 joueuses au maximum.

Les équipières

Ce championnat est ouvert aux joueuses ayant un index qui n'est pas supérieur à 28.4 à la date limite d'inscription (dérogation possible sur demande auprès de la Commission de Sélection de Ligue).

Voir règlement général des épreuves fédérales par équipes et de la Ligue AURA.

Forme de jeu

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les départs du 2^{ème} jour se font, par vagues, suivant le classement du 1^{er} jour.

Les 4 premières équipes, hors équipes 2, montent en 1ère division en 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 27 septembre 2019 inclus.

Date limite pour les équipières : 4 octobre 2019 inclus.

Les droits d'engagement sont fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 23 août 2018 avant minuit, par virement bancaire ou chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône- Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par la joueuse ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



COUPE LADY – PAR EQUIPE DAMES

Finale 22 juin 2019 - Aix les Bains (73)

Conditions de participation

Pour les Clubs

Compétition ouverte à tous les clubs d'au moins 9 trous de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes affiliés à la Fédération Française de Golf, à l'exclusion des pitch & putt et compacts.

Chaque club ne pourra engager qu'une équipe.

Chaque club s'engage à :

- Mettre son terrain à la disposition des autres équipes de sa poule lors des rencontres en phase qualificative ;
- Mettre son terrain à la disposition des autres équipes au moins une fois tous les trois ans pour les rencontres en phase finale ;
- Nommer un responsable du bon déroulement de la rencontre le jour où une rencontre est organisée sur son terrain ;
- Prévoir un starter ;
- Transmettre par email dès le lendemain d'une rencontre jouée sur son terrain les résultats détaillés, ainsi que les noms et index des joueuses y ayant participé à Philippe Laurent (phillip.laurent@bluewin.ch) et à la Ligue (golf.auvergne-rhone-alpes@orange.fr).

Tout club ne respectant pas ce cahier des charges ne pourra pas participer à cette compétition l'année suivante.

Ce règlement devra être signé par l'association sportive et la structure commerciale (si elle existe) et retourné à la Ligue ainsi paraphé à la date d'inscription des clubs. Sans ce document dûment signé, l'inscription (19 décembre 2017) ne sera pas prise en compte.

Pour les équières

Les joueuses doivent :

- Être membres et licenciées de l'Association Sportive qu'elles représentent à la date de clôture des inscriptions des équières.
- Être titulaires de la licence ffgolf de l'année en cours.
- Avoir fait enregistrer leur certificat médical de l'année en cours à la date de clôture des inscriptions des équières.
- Avoir un index maximum de 29.4 à la date de clôture des inscriptions des équières.
- Avoir obligatoirement disputé au moins 3 compétitions en simple sur 9 ou 18 trous l'année précédente.

Le Comité d'épreuve pourra qualifier une joueuse qui n'a pas joué les 3 compétitions obligatoires pour causes d'accident ou de maladie (certificat médical) si cette joueuse a joué au moins 3 compétitions similaires en 2015.

Voir règlement général des épreuves fédérales par équipes et de la Ligue AURA.

INTERDICTION de FUMER (voir règlements généraux de la Ligue AURA)



Engagements

Pour les Clubs

Inscription des équipes auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, par Extranet exclusivement, **avant le 18 décembre 2018** à minuit. **Les droits d'engagement s'élèvent à 225€ par équipe et sont payables uniquement par virement à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes avant le 18 mars 2019.** Tout oubli, retard d'inscription ou de règlement entraînera la non-participation de l'équipe pour l'édition 2018. Aucune dérogation ne sera admise. L'ordre d'inscription des clubs est celui de la date de réception à la Ligue des droits d'engagement. Dans le cas où le nombre d'équipes inscrites serait inférieur ou supérieur à 24 clubs, des préqualifications seraient organisées par le Comité d'épreuve entre les nouvelles équipes inscrites et celles qui ont eu le moins grand nombre de victoires en N-1. Le cas échéant, un règlement sera publié.

Lors de la phase finale de l'épreuve, les clubs hôtes seront défrayés comme suit :

¼ de finales et ½ finales : 300€ par journée (gratuité du parcours de reconnaissance pour 8 joueuses, en semaine, la semaine précédant le jour de l'épreuve)

Finale : 500€ pour la journée (gratuité du parcours de reconnaissance pour 8 joueuses, en semaine, la semaine précédant le jour de l'épreuve et cocktail)

Note : Lors des phases de poules il n'y a pas de défraiement pour les clubs et pour les conditions des reconnaissances les capitaines négocieront d'un commun accord avec les clubs.

Pour les équipières

Les inscriptions des équipières doivent IMPERATIVEMENT se faire sur Extranet avant le **20 mars 2018**, aucune dérogation ne sera admise.

Chaque club pourra inscrire sur Extranet jusqu'à 24 joueuses qui, seules, pourront figurer sur les feuilles de match pour tous les tours de la compétition.

Après validation, la Ligue fera parvenir à chaque club inscrit, les listes des joueuses des 24 clubs.

Validation des équipières

Chaque club inscrit devra faire parvenir par email à la Ligue avant le 19 mars 2019 mars à minuit l'historique des compétitions 2018 de toutes les joueuses figurant sur la liste de composition de son équipe sous la forme d'un seul et unique fichier PDF. Cette forme est impérative sous peine de disqualification.

Le Comité d'Épreuve validera ensuite les listes et avertira la ou les joueuses non retenue(s), ainsi que le/la capitaine concerné(e). Le ou la capitaine est nommée pour toutes les phases de l'épreuve.

À chaque rencontre, les capitaines remettront la liste extranet ffgolf de leur équipe au représentant du comité de l'épreuve. **Si le ou la capitaine est absent, il/elle peut déléguer le capitanat du jour à une joueuse inscrite sur la liste des 24, mais uniquement.**

Formule de jeu

Composition des équipes

Rencontres interclubs par équipes dont le total des index arrondis doit être égal ou supérieur à 88 pour les 6 joueuses figurant sur les feuilles de match des foursomes et pour celles des simples.

L'index pris en compte pour chaque joueuse est son index « club », à la date de clôture des inscriptions des équipières (**19 mars 2019**). Les index supérieurs à 24,4 sont ramenés à 24.

Le capitaine en titre et la personne habilitée à donner des conseils peuvent ne pas figurer sur la feuille de composition des équipières potentielles, sans distinction de sexe, mais doivent posséder le statut amateur et sont nommés pour l'année.



Forme de jeu

Match-play brut sur 18 trous.

Marques de départ : repère 4, marques bleues.

3 foursomes le matin, 1^{er} départ à 8 h 30 ; 6 simples l'après-midi regroupés en 3 ou 6 départs en concertation avec le club hôte (la formule de 6 départs est à privilégier), 1^{er} départ à 13 h 30, le Comité d'épreuve se réservant le droit de retarder les départs de l'après-midi en cas de nécessité.

Le blocage de départs avant le début des départs de l'épreuve est laissé à l'initiative du club

Responsabilité du capitaine

Le capitaine ou son représentant remettra par écrit au Comité d'épreuve la fiche d'ordre de jeu au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome pour les foursomes et du premier simple pour les simples. Il est de la responsabilité du capitaine de se conformer à l'ordre de jeu prévu dans ce règlement. En même temps que la fiche d'ordre de jeu, **à chaque rencontre les capitaines remettront la liste extranet ffgolf de composition d'équipe.**

La pénalité pour non communication de la feuille d'ordre de jeu dans les délais ou non-respect de l'ordre de jeu est décrite dans le Vade-mecum fédéral (Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes 1.2-2-1, § IV-2/3). La pénalité pour non présentation de la liste de composition d'équipe sera à la discrétion du comité de l'épreuve et ne pourra excéder la perte d'un trou.

Ordre de jeu

En **foursome**, les équipières jouent dans l'ordre croissant du total de leurs index arrondis. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

En **simple**, les équipières jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

Déroulement de l'épreuve

Phase qualificative

Championnat de 8 poules de 3 clubs, tous les clubs se rencontrent 1 fois sur terrain neutre.

Exemple : Poule A

- Le club 1 rencontre le club 2 dans le club 3.
- Le club 1 rencontre le club 3 dans le club 2.
- Le club 2 rencontre le club 3 dans le club 1.

Chaque victoire dans un match rapporte un point à l'équipe gagnante.

En cas d'égalité après 18 trous, les points du match sont partagés (0,5 point pour chaque équipe).

Le club ayant le plus de victoires à l'issue des poules sera qualifié pour les ¼ de finale.

En cas d'égalité le départage est le suivant :

- 1° : Nombre de victoires en foursome.
- 2° : Somme du résultat des : 1^{er} simple, 2^o simple etc...dans les 2 matchs de poule.

Addendum : Si le nombre de clubs est inférieur à 24, des poules seront composées de 2 équipes uniquement qui joueront un « aller-retour » sur chacun de leurs 2 terrains. La tête de série sera tirée au sort parmi les 8 quarts de finalistes de l'année précédente et le second club sera tiré au sort parmi les 15 clubs restants en tenant compte de leurs disponibilités de dates respectives



Constitution des poules

Les têtes de poules sont les ¼ de finalistes de N-1.

La désignation des clubs au sein de chaque poule est faite par le Comité d'épreuve en prenant le critère de proximité géographique élargie (environ 1h30 de voiture) et/ou des disponibilités lors des dates retenues pour les rencontres de poules.

Phase Finale

À partir des quarts de finale, les rencontres se jouent par élimination directe. Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Disqualification

Si une équipe est disqualifiée lors d'une rencontre de poule, cette équipe sera disqualifiée pour son autre rencontre de poule. Seules les deux autres équipes resteront en lice.

Forfait

Pour tout forfait après le tirage des poules, le club incriminé sera obligé de céder sa place en N+1 s'il y avait plus de **24** clubs inscrits. Les deux autres équipes encore en lice joueront leurs matchs aller-retour sur leurs terrains respectifs.

Voiturettes de Golf et cadets

Les voiturettes sont interdites pour les joueuses, les capitaines et les personnes habilitées à donner des conseils. Exception : Pour des raisons de **PENIBILITE** et **UNIQUEMENT lors de FOURSOMES**, les voiturettes sont autorisées dans les golfs de Bossey, Grenoble Bresson et Saint Etienne, à condition que **6** voiturettes soient disponibles pour les joueuses. Même disposition pour les capitaines si 2 voiturettes supplémentaires sont disponibles.

Seules les joueuses inscrites sur les feuilles de composition des équipes ainsi que les capitaines et personnes habilitées à donner des conseils sont autorisés à caddeyer.

Epreuve Non-Fumeur

La Coupe Lady est une épreuve Non-Fumeur comme toutes les compétitions de Ligue.

Sur le terrain toute personne inscrite sur la liste de 24 joueuses, plus le capitaine et la personne habilitée à donner des conseils, non le droit de fumer du départ à la fin de la partie.

Interruption de jeu

Si les conditions atmosphériques ne permettraient pas de jouer un samedi, les rencontres seraient disputées le samedi suivant sur le ou les terrains prévus et aux mêmes heures.

En cas d'interruption de jeu, les résultats acquis le resteront et le jeu reprendra le plus tôt possible avant le tour suivant, au point où il a été arrêté (Vade-mecum Fédéral).

Comité d'Epreuve et Arbitre

Le Comité d'épreuve est composé de :

- Françoise ERARD : francoise.erard@orange.fr tel : 06 81 80 01 36
- Philippe LAURENT : philipp.laurent@bluewin.ch tel : 06 12 45 24 27

À l'exception de la finale, la Commission Sportive du Club constitue le Comité d'organisation de la rencontre se jouant sur son terrain. En cas de litige, la Commission Sportive du Club fait appel à l'arbitre du Comité d'épreuve.

Lors de la Finale, le Comité doit être composé d'un représentant de la Ligue et d'un arbitre.

Prix

Le Trophée est confié pour une année à l'équipe gagnante, laquelle équipe sera en charge de la gravure du dit Trophée. Des souvenirs seront offerts aux joueuses de l'équipe gagnante.



EPREUVES MESSIEURS

CALENDRIER DES EPREUVES MESSIEURS

Nom	Lieu	Date	Limite Inscription
Qualif Promo Messieurs	Valence Saint Didier (26)	23/24mars	8 mars
Div.1 Seniors Messieurs Ligue	Gouverneur (01)	28/29 mars	13 mars
Div.2 Seniors Messieurs Ligue	Domaine de Saint Clair (07)	28/29 mars	13 mars
Promotion Messieurs	Valence Saint Didier (26)	26 au 28 avril	26 mars
Qualif Promo Mid Messieurs	Albon (26)	1/2 juin	27 mai
Promotion Mid Messieurs	Lyon Chassieu (69)	20 au 23 juin	22 mai
Qualification Seniors Messieurs	Le Forez (42)	20/21 juillet	5 juillet
Promotion Seniors Messieurs	Forez (42)	27 au 29 sept.	27 août
Division 1 Messieurs Ligue	Saint Etienne (42)	12/13 octobre	27 septembre
Division 2 Messieurs Ligue	Lyon Verger (69)	12/13 octobre	27 septembre
Division 3 Messieurs Ligue	La Commanderie (01)	12/13 octobre	27 septembre
Promotion Vétérans	Le Clou (01)	10 au 12 septembre	27 août



QUALIFICATION LIGUE - PROMOTION MESSIEURS

23 & 24 mars – Valence Saint Didier (26)
Qualification pour la Promotion Messieurs

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux AS de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale peuvent inscrire une équipe.

Le nombre d'équipe est limité à 24. Elles seront retenues dans l'ordre suivant :

- Les équipes descendantes de la 4^{ème} division 2018 : **Riom et Sporting de Vichy.**
- Les qualifiés pour la promotion 2018 : **Le Forez, Saint Etienne, Trois Vallons, Le Chambon, Valence Saint Didier, Miribel Jonage, Champlong.**
- L'ordre d'inscription.

Pour les équipiers

Voir règlements généraux.

Forme de jeu

Nombre d'équipes entre 12 et 20

6 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Nombre d'équipes supérieur à 20

5 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Qualification

Les 11 premières équipes sont qualifiées pour la Promotion Interrégionale.

En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes qualifiées pour la Promotion Inter Régionale, le remplacement se fait nombre par nombre par les équipes suivantes dans l'ordre du classement de la Qualification Régionale.

Une équipe qualifiée qui ferait forfait pour la Promotion Inter-Régionale après la date de clôture des équipes, ne pourra s'inscrire à cette épreuve en 2020.

Engagement

L'inscription des équipes et des équipiers se fait sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 8 mars 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 15 mars 2019 inclus

Les droits d'engagement sont fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 8 mars avant minuit, par virement bancaire ou chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Pour les équipes qualifiées, ne pas oublier de s'inscrire sur EXTRANET à la Promotion Interrégionale.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



PROMOTION MESSIEURS – INTER-REGIONS SUD EST

26 au 28 avril 2019 – Valence Saint Didier (26)

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux 24 clubs qualifiés lors des phases de qualifications régionales, selon les quotas suivants :

- Corse : 2 équipes.
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 11 équipes.
- Auvergne- Rhône-Alpes : 11 équipes.

Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2019 pourront inscrire une équipe.

Pour les équipiers

Voir règlements généraux.

Forme de jeu

Phase de Qualification - 1^{er} et 2^{ème} jour

6 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 8 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

Phase finale pour la montée - 3^{ème} jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

Ordre des matchs : 1 v 8, 2 v 7, 3 v 6, 4 v 5.

Les 4 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 4^{ème} division nationale pour 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : **26 mars 2019 inclus.**

Date limite pour les équipiers : **18 avril 2019 inclus.**

Les droits d'engagement, fixés à **250€** par équipe, sont facturés directement par la **ffgolf**.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



QUALIFICATION LIGUE - PROMOTION MID AMATEUR MESSIEURS

1 & 2 juin 2018 – Albon (26)
Qualification pour la Promotion Mid Amateur Messieurs

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux AS de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Maximum 24 clubs).
 Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale peuvent inscrire une équipe.

Pour les équipiers

Joueurs nés avant le 21 juin 1989 (date identique à celle de la Promotion).

Important : les clubs doivent communiquer à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes la liste des joueurs qui ne sont pas encore « Mid amateurs » entre la date de la compétition et le 21 juin 1988 pour pouvoir les inscrire sur EXTRANET.

Forme de jeu

Nombre d'équipes entre 12 et 20

6 simples : strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.
 Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Nombre d'équipes supérieur à 24

5 simples : stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.
 Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Qualification

Les 11 premières équipes sont qualifiées pour la Promotion Inter Régionale.

En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes qualifiées pour la Promotion Inter Régionale, le remplacement se fait nombre pour nombre pour les équipes suivantes dans l'ordre du classement de la Qualification Régionale.

Une équipe qualifiée qui ferait forfait pour la Promotion Inter-Régionale après la date de clôture des équipes, ne pourra s'inscrire à cette épreuve en **2020**.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 17 mai 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 24 mai 2019 inclus.

Les droits d'engagement sont fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 1 mai 2018 avant minuit, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Pour les équipes qualifiées, ne pas oublier de s'inscrire sur EXTRANET à la Promotion Interrégionale.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



PROMOTION MID AMATEUR MESSIEURS – INTER-REGIONS SUD EST

21 au 23 juin 2019 – Digne les Bains (04)

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux 24 clubs qualifiés lors des phases de qualifications régionales, selon les quotas suivants :

- Corse : 2 équipes.
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 11 équipes.
- Auvergne-Rhône-Alpes : 11 équipes.

Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale peuvent inscrire une équipe.

Pour les équipiers

Joueurs nés avant le 21 juin 1989.

Forme de jeu

Phase de Qualification - 1^{er} et 2^{ème} jour

6 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

Phase finale pour la montée - 3^{ème} jour

1 foursomes et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

Ordre des matchs : 1 v 4, 2 v 3.

Aucun match ne pourra être partagé, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

Les 2 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 4^{ème} division nationale pour 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : **21 mai 2019 inclus.**

Date limite pour les équipiers : **13 juin 2019 inclus.**

Les droits d'engagement fixés à **250€** par équipe, sont facturés directement par la ffgolf.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



QUALIFICATION LIGUE - PROMOTION SENIORS MESSIEURS

20 & 21 juillet 2019 – Le Forez (42)
Qualification pour la Promotion Seniors Messieurs

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux AS de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Maximum 24 clubs).
 Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale peuvent inscrire une équipe.

Pour les équipiers

Joueurs nés avant le 27 septembre 1969 (date identique à celle de la Promotion).

Important : les clubs doivent communiquer à la Ligue Auvergne Rhône Alpes la liste des joueurs qui ne sont pas encore seniors entre la date de la compétition et le 16 septembre 2017 pour pouvoir les inscrire sur EXTRANET.

Forme de jeu

Départs : Repères 3 (jaunes).

Nombre d'équipes entre 12 et 20

6 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.
 Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Nombre d'équipes supérieur à 24

5 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.
 Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Qualification

Les 11 premières équipes sont qualifiées pour la Promotion Inter Régionale.

En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes qualifiées pour la Promotion Inter Régionale, le remplacement se fait nombre pour nombre pour les équipes suivantes dans l'ordre du classement de la Qualification Régionale.

Une équipe qualifiée qui ferait forfait pour la Promotion Inter-Régionale après la date de clôture des équipes, ne pourra s'inscrire à cette épreuve en 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 5 juillet 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 12 juillet 2019 inclus.

Les droits d'engagement sont fixés à 250€ par équipe, règlement par virement bancaire ou par chèque à la Ligue Auvergne Rhône Alpes au plus tard le 5 juillet 2019 avant minuit.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Pour les équipes qualifiées, ne pas oublier de s'inscrire sur EXTRANET à la Promotion Interrégionale.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



PROMOTION SENIORS MESSIEURS – INTER-REGIONS SUD EST

27 au 29 septembre 2019 – Le Forez (42)

Conditions de participation

Pour les clubs

Ouvert aux 24 clubs qualifiés lors des phases de qualifications régionales, selon les quotas suivants :

- Corse : 2 équipes.
- Provence- Alpes- Côte d'Azur : 11 équipes.
- Auvergne-Rhône-Alpes : 11 équipes.

Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2019 pourront inscrire une équipe.

Pour les équipiers

Joueurs nés avant le 27 septembre 1969.

Forme de jeu

Départs : Repères 3 (jaunes).

Phase de Qualification - 1^{er} et 2^{ème} jour

6 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 6 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

Phase finale pour la montée - 3^{ème} jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

Ordre des matchs : 1 v 6, 2 v 5, 3 v 4.

Les 3 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 4^{ème} division nationale pour 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : **27 août 2019 inclus.**

Date limite pour les équipiers : **19 septembre 2019 inclus.**

Les droits d'engagement, fixés à **250 €** par équipe, sont facturés directement par la *ffgolf*.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



DIVISION 1 MESSIEURS LIGUE

12 & 13 octobre 2019 – Saint Etienne (42)
Epreuve comptant pour le Mérite National Amateurs

Conditions de participation

Les clubs

Golf Club de Lyon, Lyon Salvagny, Esery, Divonne, Gouverneur, Grand Lyon Chassieu, Charmeil, Saint Etienne, Lac d'Annecy, Bourg en Bresse, Bossey, Forez.

Equipe de 12 joueurs au maximum.

Les équipiers

Les joueurs ne doivent pas avoir un index supérieur à 12,4 à la date limite d'inscription.

Dérogation possible sur demande auprès du Comité de Sélection de Ligue. Voir règlement général des épreuves fédérales par équipes et de la Ligue AURA.

Forme de jeu

6 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 4 dernières équipes descendent en 2^{ème} division en 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 27 septembre 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 4 octobre 2019 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 23 août 2018 avant minuit, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



DIVISION 2 MESSIEURS LIGUE

12 & 13 octobre 2019 – Lyon Verger (69)

Conditions de participation

Les clubs

Champlong, Miribel Jonage, Aix les Bains, Lac d'Annecy, les Arcs, Volcans, Mionnay, Sorelle, Beaujolais, Chanalets, Bresson, Maison Blanche, Lyon Verger.

Equipe de 12 joueurs au maximum.

Les équipiers

Les joueurs ne doivent pas avoir un index supérieur à 12,4 à la date limite d'inscription.

Dérogation possible sur demande auprès du Comté de Sélection de Ligue.

Forme de jeu

6 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 5 dernières équipes descendent en 3ème division en 2020

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 27 septembre 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 4 octobre 2019 inclus.

Les droits d'engagement s fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 23 août 2018 avant minuit, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



DIVISION 3 MESSIEURS LIGUE

11 & 12 octobre 2019 – La Commanderie (01)

Conditions de participation

Les clubs

Tous les clubs qui ne sont pas en 1^{ère} ou 2^{ème} Division et les équipes 2 des clubs de 1^{ère} et 2^{ème} Division. Les clubs de 1^{ère} et 2^{ème} Division peuvent inscrire une équipe en 3^{ème} Division, mais celle-ci ne pourra pas monter en 2^{ème} Division.

Equipe de 12 joueurs au maximum.

Les équipiers

Les joueurs ne doivent pas avoir un index supérieur à 18,4 à la date limite d'inscription.

Dérogation possible sur demande auprès du Comité de Sélection de Ligue.

Forme de jeu

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 4 premières équipes, hors équipes 2, montent en 2^{ème} division en 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 27 septembre 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 4 octobre 2019 inclus.

Les droits d'engagement sont fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 23 août 2018 avant minuit, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue-Auvergne- Rhône Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



DIVISION 1 SENIORS MESSIEURS LIGUE

28 & 29 mars 2019 – Gouverneur (01)

Conditions de participation

Pour les clubs

Valence Saint Didier, Gouverneur, Bresson, Golf Club de Lyon, Lyon Verger, Trois Vallons, Lyon-Salvagny, Lyon Chassieu ; Bossey, Beaujolais, Chanalets, Saint Etienne.

En cas de forfait d'une équipe, elle sera remplacée par une équipe de la division inférieure.

Pour les équipiers

Joueurs nés avant le 27 septembre 1969 (date identique à la Promotion).

Important : les clubs doivent communiquer à la ligue Auvergne Rhône Alpes la liste des joueurs qui ne sont pas encore seniors entre la date de la compétition et le **27 septembre 2019** pour pouvoir les inscrire sur EXTRANET.

Forme de jeu

Départs : Repères 3 (jaunes).

Phase de qualification – 1^{er} jour

6 simples / stroke-play / 18 trous.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Phase finale pour la titre – 2^{ème} jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

Les 2 premières équipes jouent pour le titre.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} jouent pour la 3^{ème} place.

Phase finale pour les barrages – 2^{ème} jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

5 v 12, 6 v 11, 7 v 10 et 8 v 9

Les 4 équipes perdantes sont remplacées par les équipes 4 équipes gagnantes de la 2^{ème} division.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 13 mars 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 20 mars 2019 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 13 mars 2019 avant minuit, impérativement par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



DIVISION 2 SENIORS MESSIEURS LIGUE

28 & 29 mars 2019 - Saint Clair (07)

Conditions de participation

Pour les clubs

Le nombre de clubs est fixé à 15, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers

Joueurs nés avant le 27 septembre 1969 (date identique à la Promotion).

Important : les clubs doivent communiquer à la ligue Auvergne Rhône Alpes la liste des joueurs qui ne sont pas encore seniors entre la date de la compétition et le **27 septembre 2019** pour pouvoir les inscrire sur EXTRANET.

Forme de jeu

Départs : Repères 3 (jaunes).

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 4 premières équipes montent en 1^{ère} division en 2020.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 13 mars 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 20 mars 2019 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le **13 mars 2019 avant minuit**, par chèque ou virement bancaire à l'ordre de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES MID-AMATEURS MIXTE

26 & 27 octobre 2019 – Grenoble Bresson (38)
Epreuve comptant pour le Mérite National Mid-Amateurs 2019

Conditions de participation

Pour les clubs

Le nombre de clubs est fixé à 20, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers

Joueurs et joueuses nés avant le 26 octobre 1969.

Forme de jeu

Départs : Repères 4 (bleu) pour les dames et 2 (blanc) pour les messieurs.

6 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 11 octobre 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 18 octobre 2019 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 13 mars 2018 avant minuit, par chèque ou virement bancaire à l'ordre de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



AUTRES EPREUVES

CALENDRIER

Nom	Lieu	Date	Limite d'inscription
Champ. Golfs de Montagne	La Bresse (01)	1/2 octobre	16 septembre
Champ. Golfs 9 trous	Le Puy en Velay (43)	14/15 septembre	30 août

Nom	Lieu	Date	
Amicale Féminine	Le Clou	11 avril 2019	
Amicale Féminine	Domaine de Saint Clair	23 mai 2019	
Amicale Féminine	Giez	20 juin 2019	
Amicale Féminine	Le Chambon sur Lignon	5 septembre 2019	
Amicale Féminine	Mionnay	19 septembre 2019	
Amicale Féminine	Aix les Bains	17 octobre 2019	



CHAMPIONNAT DES GOLFS DE MONTAGNE

1 & 2 octobre 2019 - Mionnay (01)

Conditions de participation

Les clubs

L'Alpe d'Huez, Les Arcs, Chamonix, Corrençon en Vercors, Courchevel, Les Deux Alpes, Flaine les Carroz, Les Gets, Lac de Tignes, Méribel, Mont d'Arbois, Morzine Avoriaz, Rocher Blanc, la Valserine, les Volcans.
Possibilité d'inscrire 2 Equipes par club.
Equipe de 12 joueurs ou joueuses au maximum.

Pour les équipiers et les équipières

Les joueurs et joueuses ne doivent pas avoir un index supérieur à 28,4 à la date limite d'inscription.

Forme de jeu

Equipes composées de 8 joueurs.
La composition des binômes est à la discrétion du Capitaine.
1^{er} jour : 4 balles / stableford / 18 trous.
2^{ème} jour : 4 greensomes / stableford / 18 trous.

Classement

Addition des 2 meilleurs scores en brut et des 3 meilleurs scores en net des 2 jours.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 18 septembre 2019 inclus.

Date limite pour les équipiers : 23 septembre 2019 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 250€ par équipe. Règlement au plus tard le 18 septembre 2019 avant minuit, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



CHAMPIONNAT DES GOLFS DE 9 TROUS

14 & 15 septembre 2019 – Le Puy en Velay (43)

Conditions de participation

Les clubs

Seules peuvent participer à cette compétition :

- Les Associations Sportives affiliées avec terrain unique de 9 trous, répondant aux critères d'homologation et à jour de leur redevance fédérale et de Ligue.
- Les Associations Sportives de petites structures ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index par la C.S.N.

Le jumelage de clubs n'est pas autorisé.

Equipe de 8 joueurs ou joueuses au maximum.

Possibilité de 2 équipes.

18 équipes maximum.

Pour les équièrs et les équières

Les joueurs et joueuses ne doivent pas avoir un index supérieur à 28.4 à la date d'inscription.

Forme de jeu

4 simples / strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équièrs se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 30 août 2019 inclus.

Date limite pour les équièrs : 6 septembre 2019 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 250€ par équipe. Règlement au plus tard le 30 août 2019 avant minuit, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



GRANDS PRIX JEUNES

CALENDRIER GRAND PRIX JEUNES

Lieu	Date	Limite d'inscription
Evian (74)	6 & 7 avril	22 mars
Mionnay (01)	11 & 12 mai	26 avril
Saint Clair (07)	29 & 30 juin	14 juin
Valence Saint Didier (26)	14 & 15 septembre	30 août
Les Volcans (63)	5 & 6 octobre	20 septembre
La Valdaine (26)	19 & 20 octobre	4 octobre

REGLEMENT GENERAL POUR LES GRANDS PRIX JEUNES

Conditions de participation

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses **U12, U14 et U16** à jour du droit de jeu fédéral.

Les quotas par catégories restent ajustables.

Les joueuses et joueurs seront retenus en privilégiant d'abord la place au Mérite Amateur Jeunes puis l'index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre des inscriptions.

Les U12 sont retenus en privilégiant d'abord l'ordre du mérite jeunes, puis le rang du fichier de moyennes de scores en stroke play, puis l'ordre des index à la clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions en respectant le nombre de filles.

Forme de jeu

Stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Epreuve non-fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés.

Chariot Obligatoire pour les U12.

Marques de départ : les longueurs de jeu préconisées par la **ffgolf** sont respectées dans la mesure du possible.

Le tirage des départs du premier tour sera établi par catégorie et par sexe dans l'ordre croissant des index. Celui du second tour sera établi dans l'ordre inverse des classements du 1er tour par catégorie et par sexe.

Engagements

Les inscriptions se font par courrier à la Ligue.

Date limite d'inscription : Voir calendrier.

Règlement des droits d'engagement : 40€ par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes avant la date limite d'inscription.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Prix

Les trois premiers de chaque catégorie sont primés.

Remise des prix : à l'issue du deuxième tour, suivi d'un cocktail.



GRANDS PRIX

CALENDRIER GRAND PRIX

Nom	Lieu	Date	Limite d'inscription
GP des Chanalets	Les Chanalets (26)	9 & 10 mars	22 février
GP de l'Isère	Grenoble Charmeil (38)	29 au 30 mars	15 mars
GP de la Drôme	Valence Saint Didier (26)	6 & 7 avril	22 mars
GP Haute Savoie	Bossey (74)	20 au 22 avril	4 avril
GP de Salvagny	Lyon Salvagny (69)	13 & 14 avril	29 avril
GP de l'Ardèche	Domaine de Saint Clair (07)	19 & 20 mai	3 mai
GP de Haute Auvergne	Haute Auvergne (15)	25 & 26 mai	10 mai
GP du Clou	Le Clou (01)	25 & 26 mai	10 mai
GP du Lac d'Annecy	Lac d'Annecy (74)	15 & 16 juin	31 mai
GP des Volcans	Les Volcans (63)	15 & 16 juin	31 mai
GP du Golf Club de Lyon	Golf Club Lyon (69)	21 au 23 juin	6 juin
GP du Sporting de Vichy	Vichy (03)	21 & 22 juillet	4 avril
GP de La Bresse	La Bresse (01)	2 au 4 août	19 juillet
GP de Savoie	Aix les Bains (73)	9 au 11 août	27 juillet
GP de la Loire	Le Forez (42)	24 & 25 août	9 août
GP du Rhône	Grand Lyon Chassieu (69)	31 août & 1 septembre	16 août
GP d'Albon	Albon (26)	21 & 22 sept.	6 septembre
GP du Gouverneur & Ligue	Gouverneur (01)	27 au 29 sept.	12 septembre
GP de Chamonix Messieurs	Chamonix (74)	4 au 6 octobre	19 septembre

REGLEMENTS PARTICULIERS

Informations auprès du club organisateur.

Les Grand Prix sur 3 jours et plus comptent pour le ranking mondial.



GRAND PRIX DU GOUVERNEUR & DE LA LIGUE

27 au 29 septembre 2019

Prix

Les trois premiers Amateurs Dames et Messieurs seront primés.
Remise des prix : à l'issue du deuxième tour, suivi d'un cocktail.

Engagement

Les inscriptions se font par courrier à la Ligue.

Règlement des droits d'engagement : par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône Alpes le 6 septembre avant minuit.

- 100€ pour les adultes. Membres du club :
- 60€ pour les membres du Golf du Gouverneur.
- 40€ pour les joueurs (es) né(e)s en 1994 et après.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'engagement reste redevable du droit d'engagement.

Championnat de Ligue Jeunes

Le titre de Champion de Ligue U16, filles et garçons, sera décerné à l'issue du Grand Prix de la Ligue.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



CLASSIC MID AMATEUR

CALENDRIER CLASSIC MID AMATEUR

Nom	Date	Né(e) avant le	Limite inscription
Classic du Forez (42)	16 & 17 mars	16 mars 1989	1 mars
Classic des Chanalets (26)	11 & 12 mai	11 mai 1989	26 avril
Classic d'Albon (26)	13 & 14 juillet	13 juillet 1989	28 juin
Grand Prix du G.C. Lyon (69)	20 & 21 juillet	20 juillet 1989	5 juillet
Classic les Volcans (63)	10 & 11 août	10 août 1989	26 juillet
Classic Mont d'Arbois (74)	24 & 25 août	24 août 1988	9 août
Classic de Valence St-Didier (26)	31 août & 1 septembre	31 août 1989	16 août
Championnat par équipes (Bresson)	26/27 octobre	26 octobre 1989	11 octobre

REGLEMENTS PARTICULIERS

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.

Informations auprès du club organisateur.



TROPHEE SENIORS

CALENDRIER TROPHEE SENIORS (TS) ET TROPHEE VETERANS (TV)

Nom	Date	Né(e) avant le	Limite inscription
TV - Grenoble Charmeil (38)	13 & 14 mars	13 mars 1954	26 février
TS et TV - Grand Lyon Chassieu (69)	20 & 21 mars	20 mars 1969	5 mars
TS et TV - La Valdaine (26)	3 & 4 avril	3 avril 1969	19 mars
GPS - Valence Saint-Didier (26)	20 & 21 avril	20 avril 1969	5 avril
TS et TV - Golf du Forez (42)	27 & 28 avril	27 avril 1969	12 avril
TV - Valence Saint-Didier (26)	30 avril & 1 mai	30 avril 1954	15 avril
Champ. Ligue Seniors – Maison Blanche (01)	22 & 23 mai	Voir règlement	7 mai
TS et TV - Grenoble Bresson (38)	5 & 6 juin	5 juin 1969	27 mai
TS et TV - Sporting Vichy (03)	5 & 6 juin	5 juin 1969	5 juin
GPS - Aix les Bains (73)	28 au 30 juin	28 juin 1969	13 juin
TS et TV - Domaine de Divonne (01)	3 & 4 juillet	4 juillet 1969	18 juin
TS et TV - les Volcans (63)	10 & 11 juillet	10 juillet 1969	25 juin
TS et TV - Albon (26)	13 & 14 juillet	13 juillet 1969	28 juin
TS et TV - Forêt de Montpensier (03)	20 & 21 juillet	20 juillet 1969	5 juillet
TS et TV - La Bresse (01)	7 & 8 août	7 août 1969	23 juillet
TS et TV - Gonville (01)	21 & 22 août	21 août	6 août
TS et TV - Chambon sur Lignon (43)	29 & 30 août	29 août 1969	14 août
TS et TV - Golf Club de Lyon (69)	4 & 5 sept.	4 sept. 1969	20 août
TS et TV - Lyon Salvagny (69)	1 & 2 oct.	2 oct. 1969	15 octobre
TS et TV - Giez (74)	9 & 10 oct.	9 oct. 1969	24 septembre
TV - Domaine de Saint Clair (07)	16 & 17 oct.	16 oct. 1954	1 octobre
TS et TV - le Clou (01)	23 & 24 oct.	23 oct. 1969	8 octobre
TS et TV - Les Chanalets (26)	30 & 31 oct.	23 oct. 1969	15 oct.

REGLEMENTS PARTICULIERS

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.

Informations auprès du club organisateur.

Un seul classement pour le Mérite National Seniors pour les Trophées Seniors et Vétérans.



CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE LIGUE SENIORS

22 & 23 mai 2019 – Maison Blanche (01)

Sans DROIT de JEU FEDERAL

Epreuve comptant pour le Mérite National SENIORS 2019

Conditions de participation

Seniors Dames 50 /59 ans : nées entre le 23 mai 1959 et le 22 mai 1969 inclus : Index maxi 15.

Seniors Dames 60/69 ans : nées entre le 23 mai 1949 et le 22 mai 1959. Index maxi 18.4.

Seniors Dames 70 ans et plus : nées avant le 23 mai 1949 Index maxi 24.4.

Seniors Messieurs 50/59 ans : nés entre le 23 mai 1959 et le 22 mai 1959. Index maxi 15.4.

Seniors Messieurs 60/69 ans : nés entre le 23 mai 1949 et le 22 mai 1959. Index maxi 18.4.

Seniors Messieurs 70 ans et plus : nés avant le 23 mai 1949. Index maxi 24.4.

Les joueuses et joueurs nés en 1939 et avant, peuvent jouer en voiturette.

Le champ de joueurs est limité à 144. Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fait par ordre suivant :

- Place au Mérite Amateur Seniors à la date de clôture des inscriptions.
- Index à la date de clôture des inscriptions.
- Ordre d'arrivée des inscriptions.
- Le Comité de Sélection de la Ligue AURA décidera des wild cards.

Forme de jeu

Départs Dames : Repères 5 (rouges).

Départs Messieurs : Repères 3 (jaunes).

Strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour/ départs dans l'ordre des index.

Départage : En cas d'égalité pour la première place, pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou sur le ou les trous désignés par le Comité d'Epreuve.

Prix

3 prix brut par catégorie de joueurs : Dames, Messieurs.

Engagement

Inscription par courrier à la Ligue Auvergne Rhône Alpes accompagnée des droits d'inscription.

Date limite d'inscription : **7 mai 2017**.

Droits d'engagement fixés à :

- **80€ par joueur.**
- **60€ pour les joueurs membres du golf de Maison Blanche.**

Règlement au plus tard le **7 mai 2019** avant minuit (le cachet de la poste ne fait pas foi), par virement bancaire ou chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Conditions particulières

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet est assimilée à une infraction au Code de comportement.



PRO-AM JEUNES

PRO-AM JUNIORS MIONNAY

20 juin 2018 – Mionnay (01)

Engagement

Inscription et règlement auprès du club organisateur.

Date limite d'inscription : Voir club

Informations auprès du club organisateur



AIDE-MEMOIRE

CANDIDATURES A L'ORGANISATION D'EPREUVES POUR 2020

Epreuves Nationales

Pour 2020, la Fédération adressera ses propositions à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes en fonction du tableau de novembre 2019 des « Demandes Clubs ».

Epreuves de Ligue

Les demandes doivent être adressées à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes avant **fin juillet 2019**.

VADE-MECUM

Tous vos commentaires sur le "Vademecum 2019" et toutes nouvelles idées pour l'édition 2020, seront les bienvenus.

Si quelques erreurs se sont glissées dans ce Vademecum, soyez certains que nous ne l'avons pas « fait exprès ».

